

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2022

Lan deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 17 mai 2022, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, Suzie MISTRE, Jean GARCIA.

Etaient absents représentés : Mme BLANC Chantal (pouvoir à M. MERLINO Bernard), M. NOUVEL Yannick (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Marielle), Mme EYMARD Laurence (pouvoir à M. GOUIRAND Alain).

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Monsieur MERLINO Bernard est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour

1 – Approbation du Procès-Verbal du 08 mai 2022

Lecture du PV du 08 mai 2022 est donnée.

L'assemblée **APPROUVE** à l'unanimité le PV du 08 mai 2022.

2 – Vote du Compte Administratif 2021 et approbation du Compte de Gestion 2021

Présentation du Compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		756 657,68		725 371,55
Opérations de l'exercice	828 141,95	963 995,13	396 988,49	529 635,81
TOTAUX	828 141,95	1 720 652,81	396 988,49	1 255 007,36
Résultats de clôture		892 510,86		858 018,87
Restes à réaliser			1 366 104,93	
TOTAUX CUMULES	828 141,95	1 720 652,81	1 763 093,42	1 255 007,36
		892 510,86	508 086,06	

L'assemblée à l'unanimité **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021.

3 – Jury d'Assises 2023 – Tirage au sort

En application des articles 254 à 267 et A.36-13 du Code de procédure pénale, il appartient à la commune de désigner trois jurés par tirage au sort, qui siégeront aux assises de Vaucluse.

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale, à savoir :

- 1^{er} juré : M. LEALE Pierre
- 2nd juré : Mme GANTAUME Elise
- 3^{ème} juré : M. SANTIAGO Laurent

4 – Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)

Depuis 2019 la commune participe au Fonds de Solidarité pour le Logement, le Département sollicite la contribution de la commune pour l'année 2022.

L'assemblée à l'unanimité DECIDE de reporter le vote à la prochaine séance, en attente de plus de précision sur le calcul du FSL.

5 – Proposition de rétrocession des voies au lotissement « Les sarments »

Dans le cadre d'aménagement du lotissement « Les Sarments », ce dernier envisage de rétrocéder à la commune quatre voies de par leurs situations et leurs usages.

L'assemblée, après étude du plan des voies DECIDE :

- Voie 1 : le vote est reporté à la prochaine séance dans l'attente de plus de précisions en termes d'aménagements.
- Voie 2 : Vote contre à la majorité (13 contre – 1 pour – 1 abstention),
- Voie 3 : Vote contre à la majorité (14 contre – 1 abstention),
- Voie 4 : Vote contre à la majorité (14 contre – 1 abstention).

Questions diverses.

NEANT.

Fin de la séance : 19 H 30

Le Maire,
GOUIRAND Alain

Le Secrétaire de séance,
MERLINO Bernard